



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 11 septembre 2008

Prévisions de coûts pessimistes et primes d'assurance-maladie en hausse

La hausse des coûts de 4,4% en 2007 dans l'assurance de base et la croissance persistante des coûts mettent fin au cycle des augmentations modérées des primes. Les hausses de primes resteront faibles uniquement dans les cantons affichant des coûts et des primes élevés.

L'an dernier, les coûts des prestations médicales pris en charge par l'assurance de base ont doublé par rapport à 2006, passant de 2,2 à 4,4%. Cela équivaut à un milliard de francs de coûts supplémentaires (20,5 milliards de francs en 2006 et 21,5 en 2007). Par personne assurée, les coûts se montent à 2'862 francs. Cette hausse a été conforme aux prévisions, aucune mesure significative de réduction des coûts n'ayant été prise en 2007. Le nombre des assurés a augmenté de 0,4%. La croissance globale des prestations brutes dans l'assurance de base s'établit ainsi à 4,4%.

L'an dernier, les principaux générateurs de coûts ont été une fois de plus les hôpitaux, et notamment le secteur ambulatoire, qui a enregistré une hausse des coûts de 8,2%. Les soins ambulatoires et stationnaires dans les hôpitaux totalisent à eux seuls la moitié de la croissance globale des coûts en 2007. Avec 6,6%, les coûts des prestations d'aide et de soins à domicile ont connu une hausse particulièrement importante tout comme les années précédentes. Même constat pour les prestations des laboratoires qui affichent 6,3%. Ces derniers ont compensé la baisse de la valeur du point tarifaire de 10% entrée en vigueur en 2006 par une très forte augmentation du nombre des analyses en 2007.

Poursuite de la hausse des coûts en 2008

Durant le premier semestre 2008, les prestations brutes décomptées par assuré ont augmenté de 5,1% par rapport à la même période en 2007. Nous tablons donc pour 2008 sur une progression des coûts de 4 à 6%. Les coûts des prestations hospitalières ambulatoires continuent notamment d'augmenter très fortement. Depuis dix ans, les taux de croissance des prestations hospitalières ambulatoires sont deux fois plus élevés que ceux des autres domaines de fourniture de prestations. La croissance supérieure à la moyenne des prestations de laboratoires constatée en 2007 se poursuit également cette année. Des mesures destinées à réduire les coûts, comme l'adaptation des tarifs des laboratoires prévue par l'OFSP, sont donc indispensables.

Le résultat brut des assureurs-maladie qui résulte de la différence entre les recettes de primes et les prestations payées a diminué de moitié durant les six premiers mois de l'année en cours par rapport à la même période en 2007. Si la hausse des coûts continue d'évoluer au rythme actuel, encore plus d'assureurs-maladie devront, dès 2009, utiliser massivement leurs réserves pour couvrir les coûts. Lorsque les taux minimaux de réserves seront atteints ou même descendront sous le seuil minimal, les hausses de primes seront d'autant plus importantes, car il faudra à la fois consolider les réserves et couvrir à nouveau les hausses de coûts intégralement avec les recettes de primes.

Pour tout renseignement:

Nello Castelli

Délégué aux relations publiques

Tél. 031 326 63 61 / 078 653 50 16

E-mail: nello.castelli@santesuisse.ch

Le communiqué ainsi que tous les documents présentés lors de la conférence de presse (« *Toile de fond des primes 2009* ») peuvent être consultés sur le site: www.santesuisse.ch.
Vous y trouverez également des communiqués spécifiques sur la situation des coûts dans chaque canton. Les primes 2009 seront publiées fin septembre 2008 par l'OFSP!